

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Garantie 2 ROUES tip-top Sécurité



APPLICABLE AUX VÉHICULES DE MOINS DE 10 ANS ET MOINS DE 100 000 KM AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

1- PRIME

Le montant de la prime est indiqué sur le bulletin d'adhésion.

2- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

La garantie Panne Mécanique « TIP-TOP SECURITE » pour les véhicules d'exception est limitée contractuellement à la couverture des organes suivants:

MOTEUR, toutes les pièces internes du bloc et de la culasse soit : arbre à cames, axe de piston, bielles et coussinets, blocs cylindres, cales latérales, cache culbuteur, chemises, collecteurs d'admission et d'échappement, couronne de démarreur, culasse, culbuteurs, cylindre, joint de culasse, paliers de vilebrequin, chaînes et pignons de distribution (les dommages causés par la rupture de la courroie de distribution sont exclus sauf si la preuve de changement selon les préconisations du constructeur est apportée, la courroie restant exclue), pignons, pistons et segments, pompe à huile, poussoirs, soupapes, tiges, guide de culbuteur, vilebrequin, volant moteur.

BOITE DE VITESSES : Toutes les pièces internes du bloc soit :

- pour la BOITE MECANIQUE: anneaux de synchronisation, arbres, bagues, baladeurs, boîtier de transmission, pignons et engrenages, roulements internes, mécanisme de sélection (à l'exclusion de l'embrayage),
- pour la TRANSMISSION AUTOMATIQUE: variateurs et réducteurs (joints et courroies de transmission exclus).

TRANSMISSION A CARDAN: toutes les transmissions à cardan

- arbre de transmission secondaire (sauf soufflet de cardan), couple conique, roulements.

3- VÉTUSTE

*SANS EXPERTISE**:

Le remboursement du coût de pièces endommagées est calculé au prorata du kilométrage parcouru par le véhicule au jour du sinistre selon le modèle suivant:

- Véhicules de 0 à 50 000 km* : 100 %
- Véhicules de 50 001 à 60 000 km* : 90 %
- Véhicules de 60 001 à 70 000 km* : 80 %
- Véhicules de 70 001 à 80 000 km* : 70 %
- Véhicules de 80 001 à 90 000 km* : 60 %
- Véhicules au delà de 90 001 km* : 50 %

*kilométrage constaté au moment du sinistre

AVEC EXPERTISE:

Le taux d'usure sera appliqué à dire d'expert (selon l'article 3 des conditions générales).

4- PLAFOND DE REMBOURSEMENT

Durée de la garantie	Plafond de remboursement
6 mois	1 000€*
12 mois	1 650€*
24 mois	2 000€*

*Montant maximum de remboursement par intervention

Garanttip-top
Couverture du **risque de pannes**